



OHCHR

BULLETIN DE LA SECTION SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES MINORITÉS DU HCDH*

N°5, février - juillet 2011

SOMMAIRE

PEUPLES AUTOCHTONES 1

4^e session MEDPA 1

Lancement de l'UNIPP 1

L'HCDH à l'Instance permanente 2

Atelier d'experts sur une dernière étude du MED-PA 2

Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones 3

Actualités sur les Fonds volontaires des NU 3

MINORITES 3

Consultation des experts et atelier de formation à Bangkok 3

Avancement des droits des minorités en Asie Centrale 4

Experte Indépendante sur les questions relatives aux minorités 4

QUESTIONS COMMUNES 3

ACTIVITES COMMUNES: PEUPLES AUTOCHTONES ET MINORITES 5

Programme de bourses 5

ACTUALITE GENERALE: 6

Organes de traités, procédures spéciales, EPU et autres

EVENEMENTS A VENIR 9

I. PEUPLES AUTOCHTONES

4^{ÈME} SESSION DU MÉCANISME D'EXPERTS SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES TENUE À GENÈVE

La Section sur les Peuples Autochtones et les Minorités (SPAM) a organisé la 4^{ème} session du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones (Mécanisme d'Experts) qui a eu lieu du 11 au 15 juillet. La nouvelle composition du Mécanisme d'Experts consiste de Vital Bambanze, Anastasia Chuckman, Jannie Lasimbang, Jose Carlos Morales Morales et Wilton Littlechild.

La session a été ouverte par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et a été suivie par des remarques d'ouverture du Président du Conseil des droits de l'homme. Le Mécanisme d'Experts a eu des discussions sur le suivi des recommandations concernant sa première étude portant sur l'éducation et sur la finalisation de son étude en cours portant sur les peuples autochtones et le droit de participer à la prise de décisions. Le Mécanisme d'Experts a aussi discuté de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et ses propositions au Conseil des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial (RS) sur les droits des peuples autochtones et un représentant de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones ont activement participé. Le Mécanisme d'Experts a proposé au Conseil des droits de l'homme de lui permettre de continuer son étude portant sur les peuples autochtones et le droit de participer à la prise des décisions dans l'avenir, en se focalisant spécifiquement sur les industries extractives. Le Conseil des droits de l'homme considérera la proposition lors de sa 18^{ème} session de septembre 2011. *Plus d'information:* <http://www.ohchr.org/FR/Issues/PAutochtones/EMRIP/Pages/Session4.aspx>

PARTENARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les Nations Unies ont lancé une nouvelle initiative pour promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, en visant à renforcer leurs institutions et leurs capacités à participer pleinement à la gouvernance et au processus décisionnel aux niveaux local et national. L'initiative intitulée Partenariat des Nations Unies - Peuples autochtones (UNIPP) a été lancée le 20 mai 2011 au cours de la 10^e session de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones des Nations Unies à New-York. Il fonctionnera grâce à un fonds fiduciaire à bailleurs multiples dont l'objectif principal est de soutenir des programmes conjoints des Nations Unies au niveau local, en partenariat avec les peuples autochtones. Le Conseil d'Administration de UNIPP a tenu sa première session du 19-20 juillet 2011 à Genève, à l'occasion de laquelle il a adopté des documents opérationnels et de gouvernance, ainsi que des priorités stratégiques. Le Conseil d'administration a identifié des pays cibles et des priorités thématiques clés: révision et réforme de la législation; accès à la justice et renforcement du droit coutumier et du système judiciaire des peuples autochtones; accès aux terres et aux territoires ancestraux; l'impact des industries extractives sur les peuples autochtones; le droit à l'éducation et à la santé ainsi que le droit des femmes, enfants et jeunes autochtones.

L'UNIPP est un cadre de collaboration établi par le BIT, le HCDH, l'UNICEF et le PNUD. L'UNFPA a signé le partenariat après son lancement.

www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/index.htm

VERS UN GUIDE OPÉRATIONNEL POUR LES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

La promotion du respect et la pleine application des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones exige une coopération étroite entre les peuples autochtones, les Etats et les ONGs. Afin que ces efforts soient vraiment efficaces au niveau des pays, il est impératif de s'engager avec les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration au niveau des pays. C'est dans ce contexte que le HCDH a nettement renforcé son engagement avec les INDH, à commencer par une réunion de consultation mondiale à Bangkok en 2009, suivie par une réunion sous-régionale l'année dernière en Nouvelle-Zélande/Aotearoa, co-organisée avec la Commission des droits de l'homme de la Nouvelle-Zélande, et plus récemment par une consultation intitulée "Vers un guide opérationnel pour les institutions nationales des droits de l'homme: exemples de bonnes pratiques relatives aux droits des peuples autochtones" qui s'est tenue à Genève le 11 juillet 2011. Lors de la réunion, des représentants des INDH de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Kenya, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, des Philippines, de la Malaisie, de la Fédération de Russie, du Pérou, du Salvador et du Panama ont échangé des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de la promotion des droits des peuples autochtones et ils ont discuté du contenu du guide opérationnel et des possibilités de suivi en termes de processus.

Plus d'information:

www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/seminaire.htm

HCDH ACTIVITÉS PENDANT L'INSTANCE PERMANENTE

Le HCDH a participé à la 10^{ème} session de l'Instance permanente sur les Questions Autochtones, qui a eu lieu du 16 au 27 mai 2011 à New York. En plus des contributions écrites, les représentants de la SPAM et du Bureau régional pour l'Amérique Centrale ont fait des déclarations sous le point 4(a) de l'agenda– Mise en Œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et autres points. En marge de la session de l'Instance permanente, la SPAM a également co-organisé une réunion pour les parlementaires afin de discuter du concept et de grandes lignes d'un manuel pour les parlementaires sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le concept de la publication a été présenté et des commentaires ont été sollicités. Le rapport de la 10^{ème} session comprend également des recommandations au HCDH.

Déclaration par la SPAM: <http://goo.gl/zjmI3> (en anglais)

Rapport de l'IPQA: http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/session_10_report_FR.pdf

Lien pour les déclarations faites par l'IPQA: <http://www.docip.org/News.78+M58ba778ec41.0.html>

ATELIER D'EXPERTS SUR L'ÉTUDE DU MÉDPA SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LE DROIT DE PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISIONS

La SPAM a organisé un atelier d'experts portant sur l'étude du Mécanisme d'Experts sur les peuples autochtones et le droit de participer à la prise de décisions en Mars 2011.

Les experts, venus du monde entier et composés des personnes autochtones, des membres du Mécanisme d'Experts, des experts académiques et du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones se sont concentrés sur l'identification de bonnes pratiques en matière de participation des peuples autochtones à la prise de décisions. La discussion a porté sur des questions telles que les défis associés à l'identification de bonnes pratiques en général, les parlements des peuples autochtones, la participation des autochtones à la politique électorale majoritaire ainsi que les structures de gouvernance des peuples autochtones. L'atelier des experts a contribué de manière significative à l'élaboration du rapport final du Mécanisme d'Experts sur son étude relative aux peuples autochtones et le droit de participer à la prise de décisions.

Plus d'information sur MEDPA: <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/ExpertMechanism/index.htm>

Version avancée de l'étude: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/134/59/PDF/G1113459.pdf?OpenElement>

AUTRES ACTIVITÉS DE LA SPAM SUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Événement parallèle intitulé "Favorisant le dialogue sur les traités, les accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les Peuples autochtones au sein du système de Nations Unies"

L'événement, organisé en marge de la 4^{ème} session MEDPA par le Conseil International des Traités Indiens (IITC) en coopération avec le HCDH, a discuté de la pertinence des traités, des accords et des arrangements constructifs, en s'appuyant sur les résultats des deux séminaires organisés par le HCDH en 2003 et 2006; l'importance de reconnaître et de garantir la mise en application des traités et des accords en vue des dispositions pertinentes de la Déclaration sur les droits des Peuples autochtones; et les prochaines étapes possibles. Il y a eu des propositions pour organiser un troisième séminaire sur ce sujet en 2012, mais aucune décision n'a encore été prise par le HCDH.

24^{ème} Réunion Générale du CIC

Un membre de la SPAM a pris la parole à la 24^{ème} réunion du Comité International de Coordination des Institutions Nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC) à Genève le 18 mai 2011 en soulignant que la mise en oeuvre de la Déclaration demeure un défi qui exige des efforts décisifs et concertés à tous les niveaux. Parmi les acteurs clés dans ce domaine il y a les institutions nationales des droits de l'homme (INDHs), dont les efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme doivent englober les droits des peuples autochtones énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones. Elle a noté que le rôle crucial des INDHs a été souligné par divers organismes et mécanismes internationaux tels que le Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones au cours de sa troisième session et le Conseil des droits de l'homme qui, dans sa résolution annuelle sur les peuples autochtones, a encouragé les institutions nationales des droits de l'homme à renforcer leurs capacités pour faire avancer les questions autochtones, y compris avec le soutien du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Plus d'informations:

<http://nhri.ohchr.org/EN/ICC/AnnualMeeting/24/5Indigenous%20Peoples%20Rights/Forms/Default%20View.aspx> (en anglais)

Lancement de la publication *Indigenous World*

Un membre de la SPAM a pris la parole lors du lancement de la publication annuelle de "Indigenous Work Group of Indigenous Affairs" intitulée "Indigenous World" à Copenhague, au Danemark, au début de Juin 2011, attirant l'attention sur le projet Avis No. 2 du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones, portant sur la participation des peuples autochtones à la prise de décisions, un thème clé dans "Indigenous World". Elle a souligné que l'approche du Mécanisme d'Experts est d'exiger que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones soit nécessaire "dans les questions d'importance fondamentale pour leurs droits, survie, dignité et bien être".

Atelier sur les droits des Peuples autochtones et les commissions de vérité

Un membre de la SPAM a aussi contribué à l'atelier du Centre international pour la Justice Transitionnelle sur le "Renforcement des droits des Peuples autochtones à travers les commissions de vérité" à New York en Juillet 2010, mettant en évidence les façons dont la structure institutionnelle internationale des droits de l'homme, y compris le HCDH, les organes de traités et le Conseil des droits de l'homme peuvent être utilisées pour faciliter le soutien aux commissions de vérité qui s'engage dans des questions qui concerne les peuples autochtones.

RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES (RS)

Rapports: Le RS a publié en ligne une version avancée non éditée des observations sur la situation des peuples autochtones du Guatemala par rapport aux industries extractives et à d'autres types d'industries qui affectent les territoires traditionnels des peuples autochtones avec un appendice sur l'affaire mine Marlin (en espagnol).

Le RS a publié en ligne une version avancée et non éditée de son rapport sur la situation du peuple Maori en Nouvelle-Zélande, en examinant leur situation sur la base des informations reçues pendant la visite dans le pays de 18 au 23 juillet 2010 et de recherches indépendantes.

Visites dans les pays: Le RS a visité la Nouvelle-Calédonie de 4 à 13 février 2011. L'objectif de la visite était de tenir des consultations et de recevoir des informations en vue d'examiner la situation des droits de l'homme des peuples autochtones du pays - le peuple Kanak - tout en reconnaissant pleinement l'histoire de la Nouvelle Calédonie.

Communiqué de presse et déclarations

Le RS a exhorté le Gouvernement Péruvien et les chefs autochtones du département de Puno à résoudre les conflits liés aux activités minières. (6 juillet 2011)

Le RS a publié en ligne un document (en espagnol) sur la situation des peuples autochtones touchés par le projet hydroélectrique El Diquis au Costa Rica. (30 mai 2011)

Le RS a fait une déclaration au cours de la 10ème session de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies. Dans la déclaration il a encouragé la coordination avec l'Instance permanente, il a présenté les activités menées dans le cadre de son mandat, et il a fait des observations sur le travail de l'Instance permanente. (19 mai 2011)

Le RS a appelé à d'autres contacts entre les autorités et les peuples autochtones et tribaux de Surinam, et a réitéré sa disponibilité à contribuer aux efforts pour faire avancer leurs droits aux territoires et ressources. (17 mars 2011)

Le RS a publié un communiqué de presse sur les troubles sociaux grandissant au Panama pendant le processus de réforme du Code sur les ressources minérales. (15 février 2011)

Plus d'informations: <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/rapporteur/index.htm>

II. MINORITES

CONSULTATION D'EXPERTS SUR LA POLICE ET ATELIER DE FORMATION À BANGKOK

La SPAM a organisé une Consultation d'experts sur les pratiques efficaces dans les services policiers et les communautés minoritaires en Asie et le Pacifique. La consultation des experts a eu lieu du 30 au 31 mai 2011 à Bangkok, Thaïlande. L'objectif de la consultation était de partager et recueillir des pratiques efficaces en matière de police et communautés minoritaires et d'identifier les défis dans la région. Une liste des pratiques efficaces constitueront les principales conclusions de la consultation et contribueront à un Guide des ressources décrivant une variété de pratiques efficaces à l'usage de la police.

La consultation régionale d'experts est la 4ème d'une série de consultations organisées par la SPAM et offrant des cadres de discussion et échanges d'expériences en vue de recueillir des pratiques efficaces en matière de police et communautés minoritaires. Ils contribuent à favoriser la participation des minorités dans l'administration de la justice par l'application de la loi et plus particulièrement le service policier. Lancé en 2008, cette initiative est basée sur le principe de participation prévu à l'article 2 (2) de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques affirmant que "les personnes appartenant à des minorités ont le droit de participer pleinement à la vie culturelle, religieuse, sociale, économique et publique". Une consultation finale sur le service policier aura lieu dans la région de l'Amérique Latine plus tard cette année.

Le 2 et le 3 juin 2011, la SPAM a également organisé à Bangkok, Thaïlande, un atelier de formation sur les droits des minorités pour le personnel du HCDH dans la région et pour les employés de l'ONU de l'équipe des pays des Nations Unies (UNCT) à Bangkok en Thaïlande. Le programme de formation est le 2ème d'une série de formations régionales (la première formation régionale a eu lieu au Bureau régional du HCDH pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord en septembre 2010). Elles visent à renforcer la capacité de prise en compte des présences du HCDH sur le terrain et des équipes des pays des Nations Unies (UNCTs) à intégrer la protection des droits des minorités dans les stratégies nationales et régionales et dans les programmes de développement. L'objectif est de parvenir à une compréhension plus grande et partagée de définitions, normes, mécanismes et stratégies de mise en œuvre par le HCDH et d'autres agences de l'ONU concernant la protection des droits de personnes appartenant aux minorités comme applicable dans les réalités de la région et dans le contexte de la Déclaration.

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La 24ème session du Conseil d'administration s'est tenue à Genève de 7 au 11 février 2011. Le Conseil a recommandé pour approbation 30 bourses à des représentants des communautés et organisations autochtones pour participer à la 10ème session UNPFII et 24 bourses à des représentants des communautés et organisations autochtones pour participer à la 4ème session du MEDPA. Le Fonds, en 2011, mettra aussi en œuvre son mandat prolongé pour couvrir la participation des peuples autochtones au Conseil des droits de l'homme et des sessions des organes de traités.

More information:

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/PAutochtones/FondsPopulationsAutochtones/Pages/Fondspopulationsautochtones.aspx>

FONDS POUR LA LUTTE CONTRE LES FORMES D'ESCLAVAGE

L'appel à candidature pour les subventions de projets pour l'année 2012 est maintenant fermé. Le Secrétaire général des Nations Unies fera rapport sur la situation du Fonds à l'Assemblée Générale à l'occasion de sa 66ème session. Les activités sont en cours pour marquer le 20e anniversaire de la création du Fonds en 2011.

More information:

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/Esclavage/Pages/SlaveryFundMain.aspx>

CONFÉRENCE RÉGIONALE: AVANCEMENT DES DROITS DES MINORITÉS EN ASIE CENTRALE

LA SPAM a organisé en collaboration avec le Bureau régional du HCDH pour l'Asie Centrale une conférence régionale "Faire progresser les droits des minorités en Asie Centrale- la participation effective à la vie publique". La conférence a eu lieu à Bichkek le 21 et 22 juin 2011 et a été co-organisée avec le Centre régional des Nations Unies pour la Diplomatie Préventive en Asie Centrale et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe à Bichkek.

L'objectif de la conférence était la participation effective à la vie publique. Cette conférence a réuni plus de 80 représentants de gouvernements, institutions nationales des droits de l'homme, minorités organisations de la société civile, agences onusiennes et organisations internationales, et experts internationaux, y compris l'Experte Indépendante des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, Mme Gay McDougall. Au cours de sessions substantives séparées, les participants ont abordé la participation politique des minorités, la diversité de langue et culture dans l'éducation et les médias, la participation des minorités à la vie économique, la participation des minorités dans le système judiciaire et policier, les structures consultatives pour les minorités, et les normes internationales des droits des minorités. Les participants, guidés par les présentations des experts internationaux au début de chaque session substantive, ont examiné comment améliorer la participation des minorités et ont souligné les similitudes ainsi que les différences parmi les pays dans la région. L'issue de la conférence était une déclaration finale dans laquelle les participants se sont engagés à renforcer leurs efforts pour faire progresser encore la participation des minorités dans leurs pays respectifs et à poursuivre le dialogue sur les questions relatives aux minorités.

NOUVEAU SITE INTERNET DU HCDH SUR LES MINORITÉS: [OHCHR.ORG/MINORITIES](http://www.ohchr.org/minorities)

LA SPAM a préparé une mise à jour et une refonte du site internet du HCDH consacré à son travail sur les questions relatives aux minorités. Dans le nouveau site internet - www.ohchr.org/minorities - vous pouvez trouver les dernières publications, y compris le bulletin de la SPAM, les informations sur les activités les plus récentes sur les questions relatives aux minorités, les mises à jour concernant le Programme des bourses du HCDH ainsi que les liens vers les documents et publications pertinentes du HCDH, et ressources supplémentaires.

A présent, le site internet met également en évidence les dernières actualités du HCDH liées à aux questions des minorités, et fournit des liens vers l'Experte Indépendante sur les questions relatives aux minorités, le travail du HCDH sur le racisme et la discrimination et les documents relatifs aux quatre dernières sessions de l'ancien Groupe de travail sur les minorités.

EXPERTE INDÉPENDANTE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX MINORITÉS (EI)

Nouvelle Experte Indépendante- Rita Izsak

Le Conseil de droit de l'homme au cours de sa 17ème session a nommé Rita Izsak en tant que la nouvelle Experte Indépendante sur les questions relatives aux minorités. Elle succèdera à Gay McDougall qui a été nommé comme la première titulaire du poste en 2005 et dont le mandat a été renouvelé en 2008.

Visites dans les pays

L'EI a effectué une visite officielle en Bulgarie du 4 au 11 juillet 2011. À la fin de la visite, l'EI a fait appel au gouvernement de la Bulgarie pour qu'il "égale ses politiques européennes et de ONG inspirés sur l'intégration des Roms avec la mise en œuvre par le gouvernement et des ressources financières nécessaires pour améliorer les conditions de vie des Roms en Bulgarie, qui comprennent plus de 10 pour cent de la population.

L'EI a effectué une mission au Rwanda du 31 janvier au 7 février 2011. Au terme de la mission elle a fait une déclaration en soulignant que l'objectif de sa visite était de soutenir des consultations et d'examiner la situation des droits de l'homme, tout en reconnaissant pleinement l'histoire de ce pays et cherchant à s'informer et à bénéficier des expériences et des défis uniques auxquels le Rwanda a fait face. L'EI se réjouit d'un dialogue permanent et constructif avec le gouvernement du Rwanda et se tient prête à supporter les initiatives positives du gouvernement.

Autres actualités

Le Conseil des droits de l'homme (CDH) lors de sa 16ème session a prorogé le mandat de l'Experte Indépendante sur les questions relatives aux minorités pour trois années. Par la Résolution A/HRC/RES/16/6 adoptée par le CDH le 24 Mars 2011. Le CDH a demandé à l'EI de:

- (a) promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, notamment par des consultations avec les gouvernements, en tenant compte des normes internationales existantes et de la législation nationale concernant les minorités;
- (b) identifier les meilleures pratiques et possibilités de coopération technique avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à la demande des gouvernements;
- (c) adopter une perspective genre dans son travail;
- (d) coopérer étroitement, tout en évitant les duplications avec les organismes compétents existants des Nations Unies, les mandats et les mécanismes et avec les organisations régionales;
- (e) prendre en compte les points de vue des organisations non gouvernementales sur les questions relatives à son mandat;
- (f) conduire le travail du Forum sur les questions relatives aux minorités, comme décidé par le Conseil dans sa résolution 6/15;
- (g) soumettre des rapports annuels sur ses activités au Conseil, y compris des recommandations pour des stratégies efficaces pour une meilleure mise en œuvre des droits des personnes appartenant aux minorités.

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/english/issues/minorities/expert/index.htm> (en anglais)

III. ACTIVITES COMMUNES

PROGRAMME DE BOURSES

Programme de bourses pour représentants autochtones

Suite à une large consultation menée en 2010 sur les objectifs et le format des programmes de bourses, l'Unité des peuples autochtones et des minorités du HCDH (UPAM) a décidé de réformer ses programmes de formation. Dans le passé, le programme de bourses pour représentants autochtones se composait de quatre composantes linguistiques distinctes (anglais, espagnol, français et russe) qui avaient lieu pendant différentes périodes de l'année.

La première phase de ce processus de réforme a commencé en 2011 avec l'organisation à Genève d'un seul programme de formation regroupant quatre groupes linguistiques différents. Cette année, le programme de bourses pour représentants autochtones a réuni à Genève un total de 25 représentants autochtones parlant anglais, espagnol, français et russe pour un programme de formation qui s'est déroulé du 20 et 27 juin au 22 juillet. Les sessions de formation ont été interprétées simultanément dans les quatre langues.

La période de formation a aussi coïncidé avec la 4^{ème} session du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA), qui a donné l'occasion aux 25 boursiers d'observer et de participer plus activement au MEDPA. Les évaluations réalisées à la fin du programme de formation semblent indiquer que les boursiers de 2011 ont apprécié ce nouveau format car il leur a donné la possibilité d'échanger et d'interagir avec les représentants autochtones d'autres régions du monde.

La liste des participants à notre programme de bourses pour représentants autochtones de 2011 est disponible sur notre site internet. Pour plus d'informations, veuillez consulter: <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/fellowship.htm>

“Senior Indigenous Fellow”

Dans le cadre de la réforme du Programme de bourses pour représentants autochtones, l'Unité des peuples autochtones et des minorités (UPAM) du HCDH a décidé de créer en 2011 la position de “Senior Indigenous Fellow”. L'idée étant d'offrir à un représentant autochtone plus expérimenté une formation pratique en contribuant directement aux programmes et aux activités de la SPAN. M. Elifuraha Laltaika– Masai de Tanzanie– a été sélectionné pour le poste de “Senior Indigenous Fellow” et a contribué au travail de l'UPAM du 9 mai au 29 juillet.

Veuillez noter que des positions similaires pourraient être rendus publiques à l'avenir, sous réserve de disponibilité de fonds.

Programme de bourses pour minorités

En 2011, le programme de bourses entrera dans la première phase de sa réforme. Les deux composantes linguistiques– anglais et arabe– auront lieu pour la première fois en même temps– du 14 novembre au 16 décembre 2011 au HCDH à Genève.

Cinq candidats anglophones ont été sélectionnés pour participer au programme de 2011, alors que la sélection de cinq boursiers arabophones est encore en cours ainsi que la sélection d'un boursier “Senior” pour le programme de bourses pour minorités. Vous pouvez trouver la liste des participants de la composante anglophone du programme sur le site internet du programme de bourses (voir ci-dessous). Dès que les sélections restantes seront finalisées, toutes les informations pertinentes seront publiées sur le même site internet.

Pour plus d'information, veuillez consulter: <http://www2.ohchr.org/english/issues/minorities/fellowprog.htm> (en anglais)

Programme de bourses pour personnes d'ascendance africaine

Dans le contexte de l'année internationale des personnes d'ascendance africaine, la Section contre la discrimination du HCDH a lancé un programme de bourses pour personnes d'ascendance africaine. La sélection des boursiers a été effectuée et ils seront à Genève du 4 octobre au 4 novembre 2011.

Le Programme de bourses offrira aux participants l'occasion d'approfondir leur compréhension du système des droits de l'homme des Nations Unies et de ses mécanismes, en mettant l'accent sur les problématiques spécifiques aux personnes d'ascendance africaine. Cela permettra aux boursiers de mieux contribuer à la protection et promotion des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes d'ascendance africaine dans leurs pays et communautés respectifs.

Pour plus d'information, veuillez consulter: <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/IYPADFellowshipProgramme.aspx> (en anglais)

IV. ACTUALITE GENERALE

LA HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME

Mission au Mexique

À la fin de sa mission au Mexique, la Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a fait une déclaration le 8 juillet 2011 dans laquelle elle explique qu'elle a rencontré des défenseurs des droits de l'homme qui travaillaient sur des problématiques variées à Oaxaca et à Mexico. Elle a rencontré des victimes et des proches de victimes de violations des droits de l'homme et a tenu des discussions avec les représentants autochtones et les autorités. La Haut-commissaire a attiré l'attention sur la situation des femmes autochtones qui subissent une triple forme de discrimination – pour être autochtones, femmes et pauvres. Elle a déclaré que de la même façon que les sociétés non autochtones ont un long chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité des sexes, les peuples autochtones doivent aussi donner aux femmes un rôle plus important, sur un pied d'égalité avec les hommes". La Haut-commissaire a également souligné qu'elle a été informée d'un certain nombre de développements importants, comme ceux d'Oaxaca, concernant la reconnaissance du droit coutumier des peuples autochtones et des structures politiques traditionnelles, basées sur des assemblées communautaires. Elle a félicité les peuples autochtones du Mexique pour leur combat qui a conduit à cette reconnaissance et les a encouragés à poursuivre leurs efforts pour gagner le respect de leurs droits. En particulier, elle a appelé les gouvernements fédéraux et des Etats à reconnaître explicitement leur droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Mission en Australie

La Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration lors de la conclusion de sa visite en Australie le 25 mai 2011. Dans la déclaration elle a souligné que les questions de discrimination des peuples autochtones et le traitement des demandeurs d'asile doivent être abordés à travers une approche basée sur les droits de l'homme, qui ne soit pas déterminé par des avantages électoraux et objectifs politiques à court terme. La Haut-Commissaire a salué l'Australie pour ses excuses nationales et la reconnaissance formelle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que pour les importants investissements réalisés pour améliorer la santé et l'éducation des Aborigènes et des Torres Strait Islander. Mais elle a aussi averti que ces efforts sont compromis par des politiques qui ne reconnaissent pas le droit à l'autodétermination des peuples autochtones, élément clé de la Déclaration des Nations Unies. Elle a plaidé pour une remise en cause fondamentale des mesures prises sous l'Intervention d'urgence dans le territoire du nord et a souligné qu'il devrait y avoir un effort majeur pour assurer non seulement une consultation avec les communautés concernées par les mesures futures, mais aussi pour obtenir leur consentement et faciliter leur participation active.

La Haut-commissaire sur l'assassinat de Shahbaz Bhatti

La Haut-commissaire aux droits de l'homme a condamné le 2 mars 2011 l'assassinat du Ministre pour les questions relatives aux minorités du Pakistan, Shahbaz Bhatti, aurait été tué à cause de son opposition à la législation sur le blasphème au Pakistan. Le 4 Janvier, le gouverneur de la province du Pendjab, Salman Taseer, a également été assassiné à Islamabad en raison de son opposition à la législation sur le blasphème, et en particulier en raison de son appel à gracier, Asia Bibi, une femme chrétienne condamnée à la peine de mort en vertu de ces lois. La Haut-commissaire a noté que ces meurtres étaient symptomatiques de la violence généralisée à l'égard des minorités religieuses au Pakistan et d'une absence de protection de leurs lieux de culte.

Déclaration complète sur l'Australie: www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11062&LangID=E (A)

Déclaration complète sur le Mexique: www.hchr.org.mx/files/comunicados/2011/junio/Conferencia_ingles.pdf (A)

Déclaration complète sur Bhatti: <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10784&LangID=E>(A)

16^{ÈME} ET 17^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME (CDH)

Le CDH a tenu sa 16^{ème} session du 28 février au 25 mars 2011 à Genève. Plusieurs rapports ont concernés les questions relatives aux minorités: le rapport de la Haut-Commissaire sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (A/HRC/16/39), le Recueil des manuels, guides, supports de formation et autres outils en rapport avec les questions relatives aux minorités établis par divers organismes des Nations Unies (A/HRC/16/29), le rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités (A/HRC/16/45) et les Rapport du Forum sur les questions relatives aux minorités à l'occasion de sa 3^{ème} session (A/HRC/16/46).

Le CDH a tenu sa 17^{ème} session du 30 mai au 17 juin 2011. Le travail du HCDH a été spécifiquement mis en évidence dans le Rapport du Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'assistance technique et la coopération dans le domaine des droits de l'homme au Kirghizistan.

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/index.htm>

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE (CERD)

Le CERD a tenu sa 78^{ème} session du 14 février au 11 mars 2011 à Genève.

Lors de sa session, le Groupe de travail a examiné les rapports d'Etat de l'Arménie, la Bolivie, Cuba, l'Irlande, la Lituanie, la République de Moldova, la Norvège, le Rwanda, la Serbie, l'Espagne, l'Uruguay et le Yémen. En ce qui concerne les peuples autochtones, les observations finales adressent des recommandations faites à la Bolivie, la Norvège, le Rwanda et l'Uruguay. En ce qui concerne les minorités, le Comité a formulé des recommandations à l'Arménie, l'Irlande, la Lituanie, Moldova, la Norvège, la Serbie, l'Uruguay et le Yémen.

À l'occasion de sa 78^{ème} session, le CERD a aussi tenu un débat thématique sur la discrimination raciale contre les personnes d'ascendance africaine (7 mars 2011). Il a conclu un accord global pour un projet de recommandation générale sur les questions discutées en tenant compte des commentaires reçus lors de la discussion. Le Comité est maintenant engagé dans la rédaction de cette recommandation générale et il délibérera au cours de sa 79^{ème} session.

Plus d'information disponibles sur: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds78.htm>

COMITÉ CONTRE LA TORTURE (CAT)

CAT a tenu sa 46^{ème} session du 9 mai au 3 juin 2011 à Genève. À cette occasion, le CAT a examiné les rapports d'Etat de la Finlande, du Ghana, de l'Irlande, du Koweït, de la Maurice, de Monaco, de la Slovénie et du Turkménistan. Les observations finales qui concernent les minorités ont été adressées à la Finlande, l'Irlande, le Koweït, la Slovénie et le Turkménistan.

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats46.htm>

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES (CEDAW)

Le CEDAW a tenu sa 48^{ème} session du 17 janvier au 4 février 2011 à Genève. Lors de sa session, les rapports d'Etat du Bangladesh, de la Biélorussie, d'Israël, du Kenya, du Liechtenstein, du Sri Lanka et de l'Afrique du Sud ont été examinés. En ce qui concerne les minorités, des conclusions finales ont été adressées au Bangladesh, à la Biélorussie, à l'Israël et au Sri Lanka.

La 49^{ème} session du CEDAW a eu lieu du 11 au 29 juillet à New York. Les rapports d'Etats du Costa Rica, Djibouti, l'Éthiopie, l'Italie, le Népal, la République de Corée, Singapour et la Zambie ont été examinés. Les conclusions finales concernant ces pays ne sont pas encore disponibles.

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws48.htm>

RS SUR LE RACISME: DISCRIMINATION STRUCTURELLE UNE MENACE POUR LES ROMS ET LES VICTIMS DE SYSTÈMES DE CASTE

Githu Muigai, le Rapporteur Spécial de l'ONU sur le racisme, a souligné que la discrimination profondément enracinée, les préjugés et l'intolérance sont des points communs qui traversent les vies de la population Rom en Europe et des victimes des systèmes de caste ou de types similaires de statut héréditaire en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Dans son dernier rapport, l'expert a évalué le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et la relative intolérance envers les Roms, en particulier en Europe, ainsi que la discrimination basée sur le travail et sur l'origine dans les différentes régions.

Voir le rapport complet: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A-HRC-17-40.pdf> (en anglais)

RS SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION A VISITÉ LE PARAGUAY

Le Rapporteur Spécial sur la liberté de religion ou de conviction des Nations Unies, Heiner Bielefeldt, a visité le Paraguay du 23 au 30 mars 2011. À la fin de sa visite il a fait référence aux "énormes inégalités sociales en terme de répartition de richesses, accès à l'éducation publique ou privée, influence politique, statut de minorités ethniques et linguistiques". L'expert a noté la faiblesse des mécanismes de mise en œuvre, en particulier dans la région du Chaco, où de nombreux peuples autochtones vivent.

Le Rapporteur Spécial a attiré une attention particulière sur la longue histoire de souffrance du peuple autochtone paraguayen à cause de la discrimination, de la négligence, du harcèlement et de l'exploitation économique. Tout en notant que les représentants autochtones qu'il a rencontré pour la plupart ont convenu que l'attitude générale envers leurs croyances et pratiques traditionnelles est devenue plus respectueuse dans les dernières années, M. Bielefeldt a souligné que "l'imposition de doctrines et pratiques religieuses, peut-être contre leur volonté, n'est pas seulement un affaire du passé mais persiste à un certain degré jusqu'à aujourd'hui".

Déclaration complète: <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10903&LangID=E> (A)

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (CESCR)

Le CESCR a tenu sa 46^{ème} session du 2 au 20 mai 2011 à Genève. Au cours de sa session, le Groupe de travail a examiné les rapports d'Etat de l'Allemagne, de la République de la Moldavie, de la Fédération de Russie, de la Turquie et du Yémen. Le Comité fait référence aux questions relatives aux peuples autochtones en Russie et a soulevé des questions concernant les minorités dans tous les pays susmentionnés.

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs46.htm>

COMITÉ DES DROIT DE L'ENFANT (CRC)

Le CRC a tenu sa 57^{ème} session du 30 mai au 17 juin 2011 à Genève. Des conclusions et des recommandations concernant le peuples autochtones (A) ou/et les minorités (M) figurent dans les considérations du: Cambodge (A, M), Costa Rica (A, M), République tchèque (M) et Finlande (A).

Plus d'information: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs57.htm>

MYANMAR: LA SITUATION DE GROUPES ETHNIQUES MINORITAIRES LIMITE LA TRANSITION À LA DÉMOCRATIE

Le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Tomas Ojea Quintana, a averti que "la situation des groupes ethniques minoritaires dans les zones frontalières présente de sérieuses limitation à l'intention du gouvernement de faire la transition à la démocratie".

"La violence continue dans plusieurs de ces zones tandis que la militarisation systématique contribue aux violations des droits de l'homme", l'expert a déclaré à la fin de sa mission (16-23 mai 2011) à la Thaïlande voisine pour recueillir des informations sur la situation au Myanmar.

L'expert a visité Chiang Mai, Mae Hong Son et Bangkok pour recueillir informations sur la situation au Myanmar, important pour la préparation de son prochain rapport à l'Assemblée Générale de l'ONU qui sera soumis plus tard cette année. Il a rencontré divers intervenants, y compris les organisations communautaires et de la société civile, des experts, des responsables de l'ONU et des diplomates, il a également rencontré le Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande et l'ambassadeur du Myanmar en Thaïlande et il a parlé avec Daw Aung San Suu Kyi par téléphone.

Déclaration complète: <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11046&LangID=E> (A)

HONGRIE: LE TEMPS DE MISE EN OEUVRE

Le Rapporteur Spécial sur le racisme, Githu Muigai, a attiré l'attention sur un certain nombre de défis cruciaux qui reste à surmonter en Hongrie à la fin de sa mission dans le pays (23-27 mai 2011). "Les efforts entrepris par le gouvernement pour répondre aux besoins des minorités nationales et ethniques et les problèmes rencontrés par ces derniers doivent être notés. Cependant, il est important d'assurer que les récentes modifications constitutionnelles ne vont pas affaiblir le cadre légal et institutionnel actuel pour la protection des droits des minorités", a déclaré l'expert.

L'expert a souligné que la situation des Roms s'est aggravée au cours des dernières années. Ils ont été les plus touchés par la période difficile de transition, en Hongrie entre le socialisme et l'économie de marché et ils continuent à faire face au racisme, à la discrimination raciale et à l'intolérance dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du logement et de la santé.

Déclaration complète: <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11085&LangID=E> (en anglais)

AUTRICHE ET DIVERSITÉ CULTURELLE

L'Experte Indépendante dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed, a encouragé le gouvernement autrichien à aborder la diversité culturelle en tant que ressource inestimable et de prendre des mesures concrètes pour la promouvoir. Elle a affirmé que "le gouvernement devrait intégrer la diversité culturelle et le patrimoine culturel des divers populations de l'Autriche par l'intégration des histoires et des cultures minoritaires dans les programmes d'enseignement publique, dans les médias et dans les activités culturelles" et elle a ajouté que l'Autriche "devrait également promouvoir la compréhension interculturelle et la maîtrise de la langue minoritaire dans toutes les institutions officielles et parmi les fonctionnaires".

L'Experte a accueilli un certain nombre d'initiatives pour promouvoir la diversité culturelle et les droits culturels, en particulier la codification d'une langue romani, mais elle a déclaré que l'approche était fragmenté. Elle a recommandé qu'un cadre unifié et une institution soient établis pour promouvoir la diversité culturelle, pour superviser les questions relatives à l'héritage culturel et pour promouvoir le droit de participer à la vie culturelle.

Déclaration complète: <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=10940&LangID=E> (A)

PROCESSUS D'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Le Groupe de travail de l'Examen périodique universel (EPU) a tenu sa 11^{ème} session du 2 au 13 mai 2011.

Au cours de la 11^{ème} session les pays suivants ont été examinés, dont la plupart ont reçu des conclusions et des recommandations concernant les peuples autochtones (A) ou les minorités (M): la Belgique (M), le Danemark (M), Palau (A), la Somalie, les Seychelles, les îles Solomon, la Lettonie (M), la Sierra Leone, le Singapour, Suriname (M), la Grèce (M), Samoa, Saint Vincent et les Grenadines (M), le Soudan (M), la Hongrie (M) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (A).

La 12^{ème} session du Groupe de travail de l'EPU aura lieu du 3 au 14 octobre 2011. Les suivants pays seront examinés: le Tadjikistan, la République-Unie de Tanzanie, Antigua et Barbuda, le Swaziland, Trinidad et Tobago, la Thaïlande, l'Irlande, le Togo, la République arabe syrienne, la République bolivarienne du Venezuela, l'Islande, le Zimbabwe, la Lituanie, l'Ouganda, le Timor Leste et la République de Moldavie.

Sur le site internet de l'Examen Périodique Universel vous pouvez aussi trouver le calendrier pour le 2^{ème} cycle de l'EPU (de la 13^{ème} à la 26^{ème} session), au cours duquel 14 pays seront examinés lors de chaque session.

Le processus de l'EPU - modalités nouvelles pour le 2^{ème} cycle

Le Conseil des droits de l'homme a mis en place lors de sa 12^{ème} session en septembre 2009 un "Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de réexaminer les activités et le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme," qui a également entrepris un examen du processus de l'EPU. Le conseil des droits de l'homme a adopté le 25 Mars 2011 le "Résultat du réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme", qui apporte quelques nouvelles modalités pour le deuxième cycle du Processus d'Examen périodique universel. Vous pouvez consultez ces nouvelles modalités dans la résolution A/HRC/RES/16/21.

Pour plus d'information, visitez: <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>

Résolution A/HRC/RES/16/21: <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/RESOLUTION/GEN/G11/126/79/PDF/G1112679.pdf?OpenElement>

[OpenElement](#)

Calendrier pour le 2^{ème} cycle: http://www2.ohchr.org/SPdocs/UPR/UPR-FullCycleCalendar_2nd.doc

**UNITÉ DES
PEUPLES
AUTOCHTONES ET
DES MINORITÉS**

Adresse/contact:

OHCHR - IPMS
Av. Giuseppe Motta, 48
1202 Geneva, Suisse

Tel: + 41 (0) 22 928 91 64
Fax: + 41 (0) 22 928 90 66
Web: www.ohchr.org

Adresse postale:

OHCHR - IPMS
Palais des Nations
Avenue de la Paix, 8-14
CH-1211 Geneva 10
Suisse

Adresses électronique importantes au HCDH:

Bourses pour autochtones:
fellowship@ohchr.org

Bourses pour minorités:
minorityfellowships@ohchr.org

Fonds des contributions volontaires pour les population autochtones:
IndigenousFunds@ohchr.org

Fonds de contributions volontaires pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage:
SlaveryFund@ohchr.org

Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones:
expertmechanism@ohchr.org

Rapporteur Spécial (Peuples autochtones):
indigenous@ohchr.org

Experte Indépendante (Minorités):
gfox@ohchr.org

Forum sur les questions relatives aux minorités:
minorityforum@ohchr.org

V. EVENEMENTS A VENIR

9 août: Journée internationale des peuples autochtones (<http://www.un.org/fr/events/indigenousday/>)

12-23 septembre 2011: le Comité des travailleurs migrants tiendra sa 15^{ème} session à Genève et examinera l'Argentine, le Chili, et le Guatemala, et il adoptera aussi une liste des questions pour le Paraguay et le Tadjikistan.

12-30 septembre 2011: le Conseil des droits de l'homme tiendra sa 18^{ème} session à Genève.

19-23 septembre 2011: le Comité des droits des personnes handicapées tiendra sa 6^{ème} session à Genève et examinera les rapports de l'Espagne, la Chine et le Pérou.

19 septembre-7 octobre 2011: le Comité des droits de l'enfant tiendra sa 58^{ème} session et examinera les rapports de l'Islande, de l'Italie, de la République Arabe Syrienne, du Panama, de la République de Corée, de la Grèce, et des Seychelles. Le rapport de la Suède sera examiné sous le Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et la Grèce sous le Protocole Facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

30 septembre 2011: le Comité des droits de l'enfant tiendra une journée de débat général sur "Les enfants de parents incarcérés".

3-5 octobre 2011: le Forum Social aura lieu à Genève.

3-14 octobre 2011: le Groupe de travail de l'EPU tiendra sa 12^{ème} session à Genève (plus d'information à la fin de la page 8).

3-21 octobre 2011: le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes tiendra sa 50^{ème} session à Genève et examinera le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Koweït, Lesotho, Maurice, le Monténégro, l'Oman, et le Paraguay.

17 octobre-4 Novembre 2011: le Comité des droits de l'homme tiendra sa 103^{ème} session et examinera la Jamaïque, le Koweït, la Norvège, l'Iran, et la Côte d'Ivoire. Les équipes spéciales chargées des rapports de pays examineront et adopteront une liste des questions sur les rapports soumis par l'Arménie, la Lituanie, le Kenya, le Cap-Vert (en l'absence d'un rapport). Les équipes spéciales examineront et adopteront une liste de questions sur les rapports soumis par l'Uruguay, le Cameroun, Monaco, la Danemark, la République de Moldova.

18 octobre 2011: le Comité contre la torture tiendra sa 13^{ème} Réunion des Etats membres parties à Genève pour élire des membres qui doivent remplacer les cinq membres actuels dont le mandat expire le 31 Décembre 2011.

31 octobre-25 novembre 2011: le Comité contre la torture tiendra sa 47^{ème} session à Genève et examinera la Biélorussie, la Bulgarie, le Djibouti, l'Allemagne, la Grèce, le Madagascar, le Maroc, le Paraguay, et le Sri Lanka.

14-18 novembre 2011: le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants tiendra sa 15^{ème} session.

14 novembre-2 décembre 2011: le Comité des droits économiques, sociaux et culturels tiendra sa 47^{ème} session à Genève et examinera les rapports de l'Argentine, le Cameroun, l'Estonie, Israël, et le Turkménistan.

28 novembre-2 décembre 2011: le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage tiendra sa 16^{ème} session à Genève.

29-30 novembre 2011: la 4^{ème} session du Forum sur les questions relatives aux minorités aura lieu à Genève.